Parc naturel régional de Portneuf
423, rue Principale
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
855 284-4232

VOICI LES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR VOTRE SÉJOUR

Arrivée au chalet à partir de 16h00;
Départ du chalet à 13h00;

Le Pavillon d'Accueil du Parc est situé à l'entrée du village de Saint-Alban (423, rue Principale). Vous devez vous y arrêter afin de récupérer les clés du chalet et procéder au paiement final.

À PRÉVOIR POUR VOTRE SÉJOUR :

- Chaise de camping;
- Combustible *en gel* pour poêle à fondu;
- Eau potable;
- Permis de pêche (au besoin);
- Sac de couchage et literie complète;
- Veste de sauvetage;

À SAVOIR POUR VOTRE SÉJOUR :

- 4 canots avec pagaies (vestes à apporter);
- Aucune réception cellulaire;
- 2 BBQ avec propane fourni;
- Bois en quantité suffisante selon la durée du séjour;
- Chalet sans électricité : cuisinière, 2 frigos, éclairage et eau chaude fonctionnant au propane;
- Chalet sans fumée;
- Chemin carrossable pour se rendre au chalet;
- Chiens interdits dans ce chalet;
- Eau non-potable;
- Salles de bain complètes;
- Savon à vaisselle, linge à vaisselle, essuie-main et papier toilette fournis;
- Plats à fondu (apporter votre combustible);
- Ustensiles, couverts et plats de cuisson sur place;

PÊCHE (ZONE 27)

Ce lac contient de l'omble de fontaine, de l'achigan à grande bouche et du touladi. Par contre, la pêche y est difficile en raison de la superficie et de la profondeur du lac. Le lac n'est pas ensemencé. Informez-vous des périodes d'ouvertures qui sont différentes selon les espèces.

Parc naturel régional de Portneuf
423, rue Principale
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
855 284-4232

FEUX D'ARTIFICES ET FEU DE CAMP

- Si vous souhaitez faire des feux d'artifices, vous devez avoir l'approbation de la Municipalité de Saint-Alban. Un permis est exigé.
- Pour les feux à ciel ouvert, vous devez faire preuve de prudence en tout temps et respecter l'emplacement désigné à cet effet.

TENTE / ROULOTTE / MOTORISÉ

- Les équipements de camping installés sur le terrain du chalet devront défrayer le frais de camping standard en vigueur.

FRAIS DE STATIONNEMENT

La location du chalet comprend l'accès au Parc naturel régional de Portneuf pour 6 véhicules seulement. Ainsi, pendant votre séjour, vous pouvez visiter les autres secteurs à votre guise. Vos invités et vous devez simplement apposer le reçu dans votre tableau de bord comme preuve de paiement. Veuillez noter que, pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée, le propriétaire devra défrayer le frais journalier de mise à l'eau en vigueur, que ce soit au lac Long ou à la rivière Sainte-Anne.

MÉNAGE ET BRIS DE MATÉRIEL

Si du matériel est endommagé à la suite de votre location et/ou que des heures de ménages supplémentaires sont nécessaires pour remettre les lieux dans leur état de propreté initial, des frais supplémentaires vous seront exigés.

POLITIQUE D'ANNULATION

- Pour une annulation à plus de 30 jours de votre arrivée, 10% (du coût total de votre réservation) sera conservé;
- Pour une annulation à moins de 30 jours avant votre arrivée, aucun remboursement de votre dépôt;

POLITIQUE DE MODIFICATION

-À plus de 30 jours de votre arrivée, 15$ de frais de modification. Seule une modification possible.

-À 30 jours ou moins, aucune modification possible.

-Les modifications à la hausse sont permises sans frais.